

Spécialité : Masseurs kinésithérapeutes

NGAP kiné 2024

Rédigé en février 2024

SOFIA DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 32 836 540 Euros
Siège social : 6, villa Ballu 75009 Paris
852 414 689 RCS Paris

Les masseurs kinésithérapeutes ont signé l'avenant 7 à leur convention après de longues et complexes négociations. Publié au Journal Officiel, celui-ci modifie la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) Kinés.

- **Ajouts à la nomenclature** : la mise à jour de la NGAP comprend l'introduction de 51 nouveaux actes, définis à partir de 20 nouvelles lettres-clés. Ces actes seront classés selon cinq critères, incluant le type de pathologies, la partie du corps concernée, le nombre de membres impliqués, la prise en charge post-opératoire, ainsi que le référentiel.
 - Exemples de nouvelles lettres-clés :
 - **NMI** (rééducation des affections neuromusculaires ou rhumatismales inflammatoires),
 - **RSC** (rééducation du membre supérieur opéré soumise à référentiel), **RSM** (rééducation du membre supérieur opéré non soumise à référentiel),
 - **RAO** (rééducation du rachis opéré), ...
 - Exemples de nouveaux actes :
 - Rééducation pour déviation du rachis cervical : AMS 7,5 → DRA 7,51 ;
 - Hémiplégie : AMK 9 → NMI 9 ;
 - Affections neurologiques stables ou évolutives sur 1 membre : AMK 8,5 → NMI 8,51, ...

À compter du 22/02/2024, les nouvelles prescriptions **devront être facturées uniquement avec les nouvelles cotations utilisant ces nouvelles lettres-clés.**

Les cotations AMS et AMC disparaissent, sauf pour les anciennes prescriptions (période de tolérance fixée pour l'instant à juin 2024) ; la cotation AMK restera valable uniquement pour les forfaits Bilan ou certains actes particuliers (actes de pédicuries ou Covid 19).

- **Revalorisation tarifaire** : Toutes ces nouvelles lettres-clés ainsi que les cotations actuelles (AMS, AMC et AMK) seront soumises à une revalorisation tarifaire de 3%.

Cette augmentation se traduira par une hausse du tarif commun actuel, soit à 2,21€ en France métropolitaine et à 2,43€ dans les DROM-COM à **partir de 22 février 2024**.

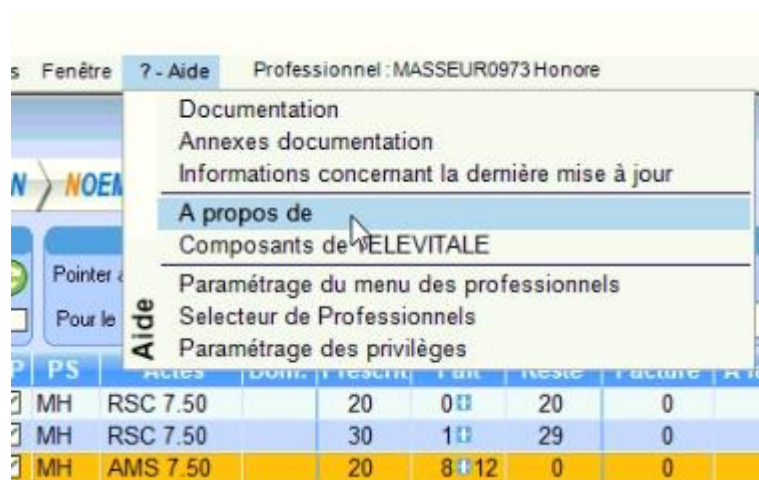
- **Revalorisation des actes** : L'avenant 7 inclut un plan de revalorisation des actes de rééducation, en trois phases dont les dates sont fixées au 01 Juillet 2025, 01 Juillet 2026 puis 01 Juillet 2027.

Ces revalorisations seront établies sur la base de la nomenclature des nouvelles cotations qui entrent en vigueur en février 2024.

--Important--

Votre logiciel Télévitalo devra être mis à jour **dès le 22 Février** en version **4.02.511** minimum.

Vous pouvez vérifier votre version ici :



The screenshot shows the 'Aide' menu with the following options: Documentation, Annexes documentation, Informations concernant la dernière mise à jour, A propos de, Composants de TELEVITALO, Paramétrage du menu des professionnels, Selecteur de Professionnels, and Paramétrage des privilèges. Below the menu is a table with columns: PS, Actes, Donn., Prescrit, Tarif, Reste, Facture, and A. The table contains three rows of data:

PS	Actes	Donn.	Prescrit	Tarif	Reste	Facture	A.
MH	RSC 7.50		20	0	20	0	
MH	RSC 7.50		30	1	29	0	
MH	AMS 7.50		20	8	12	0	

Les changements dans Télévitale

Les nouveaux codes actes rendant obsolètes l'ancienne nomenclature, vous pourriez vous retrouver dans les situations suivantes :

- Je dois saisir une prescription à partir du 22 février 2024
- Je dois Saisir une prescription dont les séances démarrent avant le 22 février 2024

1. Comment saisir une prescription à partir du 22 février 2024

Lors de la saisie de la prescription cliquez sur le ? Pour afficher la nomenclature NGAP

The screenshot shows a web form for entering a prescription. The 'Acte' section includes a dropdown for 'Nomen.' and a '?' button. The 'Cotation' section has two input fields. The 'Cabinet' and 'Domicile' sections have radio buttons. The 'Dimanche - Férié' section has a dropdown and a checkbox for 'Majoration nuit'. The 'Début des actes le' section has a date dropdown set to '19/02/2024'. The 'Dépassement exigence' section has an input field. The 'Acte gratuit' section has a checkbox. The 'DAP' section has a 'Nature' dropdown, a 'Date' dropdown set to '00/00/0000', and a 'Motif' text field. The 'Informations complémentaires' section has a large text area.

Nomenclature				Tarifs Conventionnés	Tarifs Honoraires libres	Prestations
Code	Acte	Coef. actuel	Description			
AMK	AMK	5,00	Acte par défaut			
BTC	BTC	1,00	Bilan mission retrouve ton cap			
F24_ABD0_OPERAT	RAB	8,01	Rééducation abdominale pré-opératoire ou post-opératoire			
F24_ABD0_P.PARTUM	RAB	8,00	Rééducation abdominale du post-partum			
F24_AFF_2.TER	TER	9,49	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins 2 territoires lésés - SANS CHIRURGIE			
F24_AFF_2.TER.CH	TER	9,51	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins 2 territoires lésés - AVEC CHIRURGIE			
F24_AFF_2S.RAC	RAM	7,53	Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis - SANS CHIRURGIE			
F24_AFF_2S.RAC.CH	RAO	7,51	Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis - AVEC CHIRURGIE			
F24_AFF_BRAS	VSM	7,48	Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_BRAS.OP	VSC	7,50	Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_COUDE	VSM	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_COUDE.OP	VSC	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_GENOU	VIM	7,51	Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_GENOU.OP	VIC	7,50	Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_HANCHE	VIM	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection de la hanche ou de la cuisse (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_HANCHE.OP	VIC	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection de la hanche ou de la cuisse (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_M.INF	VIM	7,52	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur - SANS CHIRURGIE			
F24_AFF_M.INF.CH	VIC	7,52	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur - AVEC CHIRURGIE			
F24_AFF_M.SUP	VSM	7,51	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur - SANS CHIRURGIE			
F24_AFF_M.SUP.CH	VSC	7,52	Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur - AVEC CHIRURGIE			
F24_AFF_MAIN	VSM	7,50	Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_MAIN.OP	VSC	7,51	Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_PIED	VIM	7,50	Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied (hors référentiel) - NON OPÉRÉE			
F24_AFF_PIED.OP	VIC	7,51	Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied (hors référentiel) - OPÉRÉE			
F24_AFF_RAC	RAM	7,52	Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical (hors référentiel) - SANS CHIRURGIE			
F24_AFF_RAC.CH	RAO	7,50	Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical (hors référentiel) - AVEC CHIRURGIE			
F24_AMP_2.MBR	APM	9,50	Rééducation après amputation d'au moins 2 membres			
F24_AMP_M.INF	APM	7,50	Rééducation après amputation d'un membre inférieur			
F24_AMP_M.SUP	APM	7,51	Rééducation après amputation d'un membre supérieur			
F24_ARTERIOPATHIE	RAV	8,01	Rééducation pour artériopathie des membres inférieurs (claudication, troubles trophiques)			
F24_AT.RD.TRC	NMI	8,50	Rééducation des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires - UN MEMBRE / FACE			
F24_AT.RD.TRC_P.MBR	NMI	10,01	Rééducation des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires - PLUSIEURS MEMBRES			
F24_BASSIN	AMK	1,20	Supplément Kinébalnéothérapie : "En bassin"			
F24_BDK_NR-MUS	AMK	10,80	Bilan-diagnostic kinésithérapique pour le traitement de rééducation des conséquences des affections neurologiques et musculaires			
F24_BDK_REED	AMK	10,70	Bilan-diagnostic kinésithérapique pour le traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle			
F24_BILAN.MUSC	AMK	5,00	Bilan musculaire POUR UN MEMBRE (Affections neurologiques - avec tests)			
F24_BILAN.MUSC_2MBR	AMK	10,00	Bilan musculaire POUR DEUX MEMBRES (Affections neurologiques - avec tests)			
F24_BILAN.MUSC_TLC	AMK	20,00	Bilan musculaire POUR TOUT LE CORPS (Affections neurologiques - avec tests)			

En utilisant le Filtre, vous pouvez retrouver un acte par mots clés.

Exemple, vous cherchez un acte qui contient les mots « bras » et « avant », saisissez les mots clés dans le filtre puis faites entrée.

F24_AMP_M.SUP	APM	7,51	Rééducation après amputation d'un membre supérieur
F24_PRT_HANCHE	RIC	7,50	Rééducation après arthroplastie de hanche par prothèse totale
F24_PRT_GENOU	RIC	7,52	Rééducation après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartmentaire
F24_CARPIEN	RSC	7,49	Rééducation après libération du nerf médian au canal carpien
F24_MENISQUE	RIC	7,49	Rééducation après ménisectomie isolée, totale ou subtotal, par arthroscopie
F24_LCA	RIC	7,48	Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou
F24_TENDONS	RSC	7,51	Rééducation après réinsertion et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct
F24_CERVICALGIE	RAM	7,47	Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une cervicalgie non spécifique sans atteinte neurologique
F24_LOMBALGIE	RAM	7,49	Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une lombalgie commune
F24_RAC_CERV	RAM	7,48	Rééducation dans le cadre d'un traumatisme récent du rachis cervical sans lésion neurologique
F24_TENDINOPATHIE	RSM	7,49	Rééducation dans le cadre d'une tendinopathie de la coiffe des rotateurs - NON OPÉRÉE
F24_DEAMBULATION	RPE	6,00	Rééducation de la déambulation dans le cadre du maintien de l'autonomie de la personne âgée
F24_PARA_TETRA	NMI	11,01	Rééducation de la paraplégie et de la tétraplégie

126 lignes dans la liste

Filtre puis ENTREE bras avant

Puis sélectionnez l'acte qui correspond à la pathologie en double cliquant ou « sélectionner »

Code	Acte	Coef actuel	Description	Defaut	Qté	Date chgt coef.	Ancien coef.
F24_AFF_COUDE	VSM	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras (hors référentiel) - NON OPÉRÉE	<input type="checkbox"/>			
F24_AFF_COUDE_OP	VSC	7,49	Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras (hors référentiel) - OPÉRÉE	<input type="checkbox"/>			
F24_BRAS	RSM	7,51	Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras - NON OPÉRÉE	<input type="checkbox"/>			
F24_BRAS_OP	RSC	7,50	Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras - OPÉRÉE	<input type="checkbox"/>			

Le code, l'acte et le coefficient apparaîtront avec la nouvelle codification.

Acte Nomen. <input type="text" value="F24_BRAS_OP"/> ? Cotation <input type="text" value="RSC"/> <input type="text" value="7,50"/>		<input checked="" type="radio"/> Cabinet <input type="radio"/> Domicile	Dimanche - Férié <input type="text" value="Ni dim, ni férié"/> <input type="checkbox"/> Majoration nuit
Début des actes le <input type="text" value="22/02/2024"/> Nombre de séances prescrites <input type="text" value="20"/>		Dépassement exigence <input type="text"/> Acte gratuit <input type="checkbox"/>	

Il ne vous reste plus qu'à compléter et enregistrer la saisie comme d'habitude afin de faire apparaître la prescription sur le tableau de bord.

2. Comment Saisir une prescription dont les séances démarrent avant le 22 février 2024

Une facture ne peut pas faire cohabiter des actes de l'ancienne nomenclature et des actes de la nouvelle. Cela implique donc 2 options :

A : Continuez à facturer vos séances avec l'ancienne nomenclature, une période de tolérance est fixée pour l'instant à juin 2024.

B : Recréez votre prescription avec le nombre restant de séance à facturer avec la nouvelle nomenclature. Vous aurez au total 2 prescriptions avec 2 codes actes différents du même médecin et à la même date d'ordonnance.

Sur la nouvelle prescription vous devez retrouver les éléments suivants.

Ordonnance

Patient: DESMAUX NATHALIE

Prescrit par: TOUBIB PAUL

Le: 01/10/2023

Praticien: MASSEUR0973 HONORE

Motif: Pathologie

Acte

Nomen.: F24_BRAS_OP

Cotation: RSC 7,50

Début des actes le: 22/02/2024

Nombre de séances prescrites: 12

Cabinet
 Domicile

Dépassement exigence
 Acte gratuit

Le début des soins doit être au minimum au 22 février 2024 et vous devez indiquer le nombre de séance restante.

Vous retrouverez 2 prescriptions sur le tableau de bord

✓ X	RDV	Patient	Prescription	TP	PS	Actes	Dom.	Prescrit	Fait	Reste	Facturé	A facturer
		✓ ADRDEUX Auguste	22/02/2024	✓	MH	RSC 7.50		20	0	20	0	0
		✓ DESMAUX Nathalie	01/10/2023	✓	MH	AMS 7.50		20	8	12	0	8
		✓ DESMAUX Nathalie	01/10/2023	✓	MH	RSC 7.50		12	0	12	0	0

Dans notre exemple, sur l'ancienne prescription, vous devez soustraire 12 séances qui seront pointées et facturées sur la nouvelle prescription.

Pour cela, cliquez sur le + dans la colonne « Fait », puis indiquer le nombre de séance reportées.

Actes	Dom.	Prescrit	Fait	Reste	Facturé	A facturer	Dû patient	Motif prescription
RSC 7.50		20	0	20	0	0	0	
RSC 7.50		30	1	29	0	1	0	
AMS 7.50		20	8	12	0	8	0	
RSC 7.50		12	0	12	0	0	0	

Actes réalisés dans un autre cabinet

Nombre d'actes réalisés dans un autre cabinet (par un autre professionnel de santé)

12

 AMS 7.50

OK
ANNULER

Voici maintenant 2 prescriptions avec l'ancienne et la nouvelle nomenclature.

✓ DESMAUX Nathalie	01/10/2023	✓	MH	AMS 7.50		20	8	12	0	0	8
✓ DESMAUX Nathalie	01/10/2023	✓	MH	RSC 7.50		12	0	0	12	0	0